



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Santé

Question écrite n° 62676

Texte de la question

M. Jean de Gaulle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nécessité pour la France de fournir un effort supplémentaire dans la politique de coopération internationale de lutte contre le sida. L'épidémie de sida continue en effet de progresser de façon inquiétante dans le monde, puisque 5 millions de personnes ont été contaminées en l'an 2000, portant à la fin de l'année le nombre de personnes porteuses de la maladie à 36 millions. La très grande majorité de personnes vivent en Afrique subsaharienne (26 millions), ce qui ne permet, hélas, pas d'espérer la résorption de cette catastrophe humanitaire dans cette région du monde à court terme. En outre, le nombre de décès consécutifs à la maladie fait apparaître des disparités encore plus grandes, puisque 2,4 millions de personnes sont mortes victimes du sida en Afrique subsaharienne en 2000, contre 7 000 en Europe, du fait des difficultés rencontrées dans les pays du Sud pour l'accès aux soins. Des initiatives louables ont déjà été prises par la France, telle la signature d'un projet global de 5 millions de francs destinés à la lutte contre la maladie au Burundi, mais une aide supplémentaire devrait cependant être accordée aux pays africains victimes du fléau. Sensible à la nécessité de l'éradication de cette maladie, il lui demande de bien vouloir lui préciser son sentiment sur cette question.

Texte de la réponse

Plus de 36 millions de personnes vivent actuellement avec le VIH. Avec 95 % des personnes infectées, le monde en développement, et tout particulièrement l'Afrique, paient le tribut le plus lourd à cette maladie. En dépit des interventions conjuguées des partenaires extérieurs, la situation mondiale de la pandémie de VIH/sida continue globalement de s'aggraver. Elle est en passe de mettre en péril des décennies d'efforts de développement et creuse davantage encore le fossé qui sépare les pays riches des pays pauvres. La France s'est engagée, dès 1985, dans la lutte contre le VIH/sida dans les pays en développement. Les projets qu'elle a soutenus ont rapidement atteint le quart de l'aide bilatérale consacrée aux programmes de coopération sanitaire. Cet engagement s'est renforcé, en 1997, par la création du Fonds de solidarité thérapeutique international, qui a démontré qu'il était possible aux malades du Sud d'accéder aux antirétroviraux et a pu ainsi faire admettre la nécessité de développer des programmes de lutte globaux, alliant prévention et soins. Actuellement, le gouvernement français est plus que jamais à la pointe de l'effort international de solidarité. Alors que la France consacre déjà près de 100 millions de francs par an d'aide bilatérale à la lutte contre le sida, le Premier ministre a annoncé récemment un effort supplémentaire très important. Sur les 10 milliards d'euros que le Gouvernement affectera à l'annulation de la dette des pays les plus pauvres, 1 milliard sera consacré à la lutte contre le sida dans les pays concernés. La France contribuera en outre, à hauteur de 150 millions d'euros sur trois ans, à la constitution du Fonds national pour le sida et la santé, mis en place à l'initiative du secrétaire général des Nations unies. Pour accompagner cet effort financier extrêmement important, le Gouvernement vient d'affiner la stratégie qu'il entend développer en direction des pays en développement : il s'agit de défendre les droits des personnes atteintes et des personnes affectées tant en ce qui concerne l'accès aux soins, au travail et à la formation que le respect du droit à la propriété et à la vie privée, ainsi que le devoir de solidarité à leur égard. Elle porte une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables ou victimes de discrimination,

notamment aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean de Gaulle](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62676

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3600

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5005